

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 08-2022**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

Boucllement du préavis N° 08-2021

**Construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et
le ch. des Roches**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 5 mai 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 175'000.00 TTC destiné à couvrir les frais liés au préavis cité en titre.

Les travaux ont duré 4 mois et se sont achevés début décembre 2021. En raison de conditions météorologiques défavorables, la végétalisation de la pastille centrale ainsi que le marquage définitif ont, quant à eux, été réalisés en mars 2022.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement du préavis susmentionné, selon les indications ci-après.

Le coût total des travaux s'est élevé à **CHF 169'945.65 TTC**, soit avec une non-dépense de CHF 5'054.35 TTC.

Par conséquent, le total de la dépense de CHF 169'945.65 TTC, imputé au compte du préavis N° 08-2021, sera amorti de la façon suivante dès le 1^{er} janvier 2023 :

- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 6 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

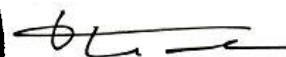
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 13 avril 2022